
28 déc. 2023

Evolution des aides à la rénovation : ce qui change au 1er janvier 2024

L'Anah publie l'édition 2024 du Guide des aides à la rénovation, qui détaille l'ensemble des aides publiques pour financer sa rénovation énergétique ou ses travaux d'adaptation.

1) Des aides plus importantes pour mieux financer ses travaux

- **MaPrimeRénov' évolue pour donner la priorité aux rénovations d'ampleur grâce au « parcours accompagné »**

MaPrimeRénov' - Parcours accompagné vise à encourager les ménages, quels que soient leurs revenus, à entreprendre des rénovations d'ampleur, c'est-à-dire des travaux d'isolation, de ventilation et d'installation de chauffage écologique permettant un gain d'au moins 2 étiquettes énergétiques, en finançant une partie importante des travaux. **Les ménages seront accompagnés** par un « **Accompagnateur Rénov'** » agréé par l'Anah et pourront bénéficier de financements beaucoup plus importants pouvant aller jusqu'à 90% de 70 000€ de travaux.

MaPrimeRénov' continue de financer l'installation d'équipements de chauffage écologique pour poursuivre la décarbonation des modes de chauffage. Les forfaits en faveur des pompes à chaleur sont augmentés. A compter du 1er juillet prochain, les propriétaires de maisons classées F et G (passoires thermiques) ne pourront plus avoir accès à la rénovation par geste, et seront obligatoirement orientés vers une rénovation d'ampleur.

MaPrimeRénov' Copropriété est également renforcée. Si le projet de travaux permet un gain énergétique minimum de 35%, le taux de financement sera de 30% d'un plafond de travaux de 25 000€ / logement. Si le projet de travaux permet un gain énergétique supérieur à 50%, le taux de financement sera de 45% d'un plafond de travaux de 25 000€ / logement. Par ailleurs, ces taux de

financement seront bonifiés de 10% supplémentaires si la copropriété sort du statut de passoire thermique.

- **MaPrimeAdapt', une nouvelle aide pour permettre d'accélérer l'adaptation des logements à la perte d'autonomie**

MaPrimeAdapt' , qui fusionne les aides précédentes de l'Anah, de la CNAV et le crédit d'impôt « autonomie », bénéficie aux locataires et propriétaires occupants du parc privé. Elle est accessible à tous les ménages aux revenus modestes et très modestes à partir de 70 ans, voire dès 60 ans pour les personnes pouvant justifier d'une perte d'autonomie (GIR 1 à 6), ainsi qu'aux personnes en situation de handicap quel que soit leur âge. Cette nouvelle aide finance les travaux d'adaptation jusqu'à 70 % de 22 000€.

- **Ma Prime Logement Décent va également permettre de bien mieux financer les travaux lourds pour remettre en état les logements indignes très dégradés**

Ma Prime Logement Décent est une nouvelle aide qui fusionne les aides Habiter Sain et Habiter Serein de l'Anah pour lutter contre l'habitat indigne. Elle permet de financer jusqu'à 80% de 70 000€ de travaux, notamment lorsqu'ils permettront d'améliorer l'efficacité énergétique du logement.

2) Un meilleur accompagnement des ménages pour sécuriser et réussir son projet de rénovation

- **France Rénov'** est le service public de la rénovation de l'habitat. Avec 573 Espaces conseil et plus de 2 500 conseillers présents sur l'ensemble du territoire, il informe et conseille les ménages en toute neutralité sur la rénovation énergétique de leur logement.
- Le recours à **Mon Accompagnateur Rénov'** est rendu obligatoire pour les ménages qui réalisent une rénovation d'ampleur. Ils bénéficient ainsi d'un niveau de confiance tout au long de leur projet afin de réaliser des travaux adaptés à leur logement, d'optimiser leur plan de financement, et d'éviter les escroqueries. Près de 2 000 Accompagnateurs Rénov' sont d'ores et déjà agréés, avec un objectif de 4 à 5 000 accompagnateurs rénov' d'ici 2025.
- **Le partenariat avec les 2 700 maisons France Services** permettra d'améliorer le maillage territorial afin de garantir à chaque ménage un interlocuteur de confiance, à proximité de son domicile, et d'aller davantage vers les publics qui en ont le plus besoin. L'enrichissement de l'offre de services du réseau France rénov' grâce à France services permettra d'informer plus largement les ménages sur l'existence des guichets France Rénov' afin de faciliter l'accès aux différentes aides à la rénovation. Par ailleurs les ménages pourront bénéficier d'une assistance administrative et humaine dans le dépôt dématérialisé de

leur demande d'aide à la rénovation de l'habitat (MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt').

Pour consulter l'édition 2024 du Guide des Aides à la rénovation, qui détaille l'ensemble des aides publiques pour financer sa rénovation énergétique ou ses travaux d'adaptation, c'est ici :

<https://www.anah.gouv.fr/anatheque/le-guide-des-aides-financieres-2024>